

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE L'ARIEGE  
SPECIAL MARS 2010  
DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE

-----

Mis en ligne le 08 mars 2010

Site Internet : [www.ariège.pref.gouv.fr](http://www.ariège.pref.gouv.fr)

CERTIFIE CONFORME

*P/Le préfet et par délégation  
Le chef de bureau*

*Signé Edith IZQUIERDO*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL  
**mars 2010**

DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE

**09**

Document consultable en intégralité  
à la préfecture de l'Ariège  
Direction du Développement durable –  
Bureau des actions Interministérielles,  
de la cohésion sociale  
et du développement économique

ou sur le site Internet de la préfecture

[www.ariège.pref.gouv.fr](http://www.ariège.pref.gouv.fr)

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL MARS 2010**  
**DELEGATIONS ET SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE**

**SOMMAIRE**

**Direction du développement territorial et économique, des ressources humaines et des moyens – bureau des ressources humaines**

- Arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Hugues Fuzéré, sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers est abrogé à compter du 8 mars 2010.



## PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL  
ET ECONOMIQUE,  
DES RESSOURCES HUMAINES  
ET DES MOYENS  
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

### Arrêté portant délégation de signature

**LE PREFET DE L'ARIEGE**  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances (LOLF) définissant le nouveau cadre budgétaire, comptable et de gestion applicable à l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 4 juin 2008 nommant Mme Marie-Thérèse Delaunay sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons ;
- VU** le décret du 18 décembre 2008 nommant Mme Dominique Christian secrétaire générale de la préfecture de l'Ariège ;
- VU** le décret du 3 juillet 2009 nommant M. Jacques Billant préfet du département de l'Ariège ;
- VU** le décret du 2 septembre 2009 nommant M. Hugues Fuzéré, sous-préfet de Pamiers ;
- VU** la réorganisation des services de la préfecture de l'Ariège et le nouvel organigramme approuvé par le comité technique paritaire du 2 février 2010 ;
- SUR proposition** de Mme la secrétaire générale de la préfecture,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à M. Hugues Fuzéré, sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers en ce qui concerne les matières suivantes :

➤ **Urbanisme**

- actes délivrés en application du code de l'urbanisme, au nom de l'Etat et relevant de la compétence du préfet lorsque le maire et le responsable du service de l'état dans le département, chargé de l'urbanisme ont émis des avis en sens contraire ;
- décisions visant à réformer les actes délivrés en application du code de l'urbanisme, au nom de l'état lorsque le maire et le responsable du service de l'Etat dans le département, chargé de l'urbanisme ont émis des avis en sens contraire ;
- décisions visant à réformer les actes délivrés en application du code de l'urbanisme au nom de l'Etat par le maire.

➤ **Administration générale et réglementation**

- délivrance des cartes d'identité des maires et adjoints,
- octroi du concours de la Force Publique aux huissiers chargés de l'exécution des décisions judiciaires,
- création, agrandissement, transfert, fermeture des cimetières,
- autorisation de sépultures dans les propriétés privées,
- transport de corps à l'étranger,
- arrêtés autorisant et réglementant les manifestations pédestres, hippiques, cyclistes, motocyclistes et automobiles se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement, homologation des terrains de moto-cross, stock-cars, karting, trial, gymkhana,
- arrêtés ordonnant des battues administratives de destruction de sangliers,
- délivrance du permis de chasser, et délivrance de l'autorisation de chasser accompagné,
- délivrance de dérogation de loteries y compris les loteries commerciales,
- suspension du permis de conduire,
- signification des déclarations valant saisie sur les véhicules terrestres à moteur,
- fermeture administrative des débits de boissons, cabarets et discothèques,
- délivrance des diplômes et lettres de félicitations pour les échelons argent, vermeil et bronze des :
  - . médailles d'honneur agricole,
  - . médailles d'honneur régionale, départementale et communale.

➤ **Administration locale**

- exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire à l'exception de la saisine des juridictions,
- répartition et notification de la DGE pour les communes de l'arrondissement et leurs groupements,
- acceptation de la démission des maires et adjoints des communes de l'arrondissement, ainsi que celle des présidents et vice-présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI),
- instruction des demandes et enquêtes publiques relatives aux modifications des limites territoriales des communes, au déplacement des chefs-lieux, aux fusions de communes et aux détachements de portions ou sections de communes pour les rattacher à d'autres communes ou les ériger en communes distinctes,
- cotation et paraphe des registres des délibérations,
- autorisations d'attribuer des registres à feuillets mobiles.

➤ **Gestion interne – budget de fonctionnement**

- Dans le cadre de l'exécution du budget de fonctionnement alloué au centre de responsabilité « *sous préfecture de Pamiers* » au titre du programme n°307 « *administration territoriale* », dans la limite des montants des crédits programmés annuellement, à l'effet de :

- signer ou valider dans un outil informatique dédié les demandes d'achat de fournitures ou de prestations, dites **expression de besoin** au sens de l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion ;
- engager, liquider des dépenses pour des achats effectués au moyen d'une carte d'achat, dans la limite de **2 000 euros** par achat et sans que le montant total des achats effectués n'excède **5 000 euros** par an, conformément aux documents contractuels relatif à l'acquisition des cartes d'achats établis entre l'Etat et un prestataire ainsi qu'aux documents internes portant sur les conditions d'utilisation de la carte d'achats validé par le responsable du programme carte d'achats ou le préfet ;
- constater le service fait pour les dépenses exécutées et d'une manière générale, certifier toute pièces nécessaires au règlement des dépenses par la plate forme CHORUS.

Les actions mentionnées ci-dessus devront être réalisées conformément aux règles et instructions pertinentes, notamment l'annexe 4 de la convention de délégation de gestion conclue entre le préfet de l'Ariège et le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;

- les ordres de mission ponctuels prévus par l'article 2 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié.

#### **ARTICLE 2 :**

Dans le cadre des permanences exercées périodiquement en alternance par les membres du corps préfectoral et M. le directeur des services du cabinet, M. Hugues Fuzéré, sous-préfet, reçoit pour l'ensemble du département, délégation de signature à l'effet de prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence, et notamment les décisions suivantes :

- reconduites à la frontière,
- hospitalisations d'office,
- suspensions et retraits du permis de conduire selon les procédures d'urgence,
- réquisitions des services de Gendarmerie pour les escortes médicales.

#### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Fuzéré, les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers, y compris la délégation de signature consentie par le présent arrêté, sont assurées par Mme Marie-Thérèse Delaunay sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons et en cas d'empêchement par Mme Dominique Christian, secrétaire générale de la préfecture.

#### **ARTICLE 4 :**

Sur proposition de M. le sous-préfet, délégation est donnée à Mme Rosy Faucet, secrétaire générale de la sous-préfecture, et en son absence à M. Alain Canal, pour toutes les matières mentionnées aux articles précédents, à l'exception des arrêtés, des lettres de notification d'attribution de la dotation globale d'équipement, de l'exercice du contrôle de légalité ou du contrôle budgétaire et de la gestion du budget de fonctionnement.

En matière d'exécution du budget de fonctionnement, délégation est donnée à Mme Rosy Faucet et en son absence à M. Alain Canal à l'effet de valider ou signer les expressions de besoins d'un montant unitaire maximum de **250 euros** et les pièces justificatives des dépenses, imputées sur le centre de responsabilité « **sous-préfecture de Pamiers, programme n°307 « administration territoriale** » (titre 3). Cette délégation n'englobe pas les expressions de besoins et la constatation du service fait correspondant à des dépenses relevant de travaux d'aménagement et d'entretien, ni les dépenses correspondant à des engagements contractuels.

**ARTICLE 5 :**

Par dérogation à l'article précédent, Mme Rosy Faucet est autorisée à signer les arrêtés de suspension suite à rétention du permis de conduire : infraction au code de la route pour excès de vitesse et alcoolémie.

**ARTICLE 6 :**

L'arrêté du 12 février 2010 portant délégation de signature à M. Hugues Fuzéré, sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers est abrogé à compter du 8 mars 2010.

**ARTICLE 7 :**

Mme la secrétaire générale, Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Girons et M. le sous-préfet de l'arrondissement de Pamiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Foix, le 8 mars 2010

**SIGNE : Jacques BILLANT**